



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion préparatoire régionale en vue
de la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Genève, 1^{er} et 2 décembre 2011

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Résumé des Coprésidents et clôture de la réunion

Rapport de la Réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Additif

Résumé de la réunion établi par les Coprésidents

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	2
II. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets sur le développement durable et nouveaux défis à relever.....	6–25	3
III. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté	26–55	7
IV. Cadre institutionnel d'un développement durable.....	56–80	13

I. Introduction

1. En prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et des représentants des grands groupes, des institutions des Nations Unies et d'autres organismes internationaux se sont réunis à Genève pour déterminer les enjeux et les priorités propres à la région de la CEE du point de vue de la Conférence Rio+20 et définir notamment des recommandations de politique générale et des bonnes pratiques.

2. La réunion préparatoire régionale a été ouverte par le Secrétaire exécutif de la CEE qui a fait observer que, depuis 1992, la situation politique et économique des États membres de la CEE s'était profondément transformée. En dépit de la croissance économique, les inégalités s'étaient nettement accentuées dans de nombreux pays. Les efforts visant à réduire l'impact environnemental global n'avaient guère progressé et, dans certaines régions, la situation n'avait cessé d'empirer. Dans l'optique d'une économie plus écologique, la crise économique actuelle pouvait être mise à profit pour opérer un virage radical par rapport au modèle de croissance antérieur dans lequel la révolution industrielle, qui avait alimenté une expansion rapide de l'économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, avait créé une richesse considérable mais inégalement répartie. Au cours de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Astana en septembre 2011, les ministres des pays de la région de la CEE étaient convenus de prendre les devants dans le passage à une économie verte. À cet égard, le rapport interinstitutions «De la transition à la transformation: développement durable et inclusif en Europe et en Asie centrale», établi conjointement par toutes les entités des Nations Unies ayant des activités dans le domaine du développement durable et de l'économie verte dans la région de la CEE, représentait une contribution de fond très complète à la Conférence Rio+20.

3. Dans son allocution, le Secrétaire général de la Conférence Rio+20 a fait observer que la région de la CEE avait un rôle très important à jouer pour promouvoir la transition vers une économie verte, vu que de nombreux pays avaient déjà mis en œuvre les politiques et mesures requises et pouvaient ainsi partager leurs bonnes pratiques et leur expérience. Les pays en développement et les pays en transition comptaient sur l'appui des pays développés dans la région de la CEE. Sept domaines prioritaires avaient été définis au cours du processus préparatoire au niveau mondial, puis réaffirmés dans les contributions au document de synthèse: lutte contre la pauvreté, notamment par des emplois verts et la promotion de l'intégration sociale; développement de la sécurité alimentaire et d'une agriculture durable; gestion rationnelle de l'eau; accès à l'énergie, notamment à partir de sources renouvelables, et efficacité et durabilité énergétiques; villes durables; gestion des océans; et amélioration de la résilience et de la préparation aux catastrophes. Le Secrétaire général de la Conférence Rio+20 a aussi donné un aperçu des principales idées avancées sur les résultats susceptibles d'être obtenus concernant l'économie verte et le cadre institutionnel d'un développement durable. À cet égard, il était important de noter que les États membres et les parties prenantes avaient mis l'accent sur des questions transversales, notamment la consommation et la production durables, la prise en compte de l'égalité des sexes, l'éducation, la science et la technologie, et les moyens de mise en œuvre tels que l'aide publique au développement et le renforcement des capacités.

4. Le chef du Bureau exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a identifié cinq préoccupations majeures relatives à l'environnement pour l'Europe et cinq pour l'Amérique du Nord, à savoir: pour l'Europe, qualité de l'air, diversité biologique, gestion des substances chimiques et des déchets, changements climatiques et

qualité de l'eau douce; pour l'Amérique du Nord, sols, utilisation et dégradation des terres, désertification, gouvernance environnementale, qualité de l'eau douce et énergie. La coopération interinstitutions jouait un rôle important dans la région et des effets positifs avaient été constatés en conjuguant les efforts pour aider les pays à faire face aux problèmes environnementaux. Dans la perspective d'un développement durable, il fallait renoncer au modèle des trois piliers en optant pour une démarche qui les associe davantage et qui soit plus cohérente et globale. Pour sa part, le PNUE avait récemment produit des rapports dont pourraient s'inspirer les débats sur l'économie verte, notamment le rapport phare *Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, le rapport régional «Green Economy Success Stories from the UNECE Region» (ECE/ASTANA.CONF/2011/INF/25) et le document *Suivre les traces de notre environnement en mutation: de Rio à Rio+20*, établi en prévision de la cinquième édition pour 2012 du rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial.

5. Le Directeur régional adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait état de la nécessité d'une transformation bien gérée vers un modèle durable de développement économique et social. La croissance économique fondée sur les combustibles fossiles s'était traduite par l'apparition de sociétés inégalitaires en proie à toutes sortes de problèmes sociaux. Concernant l'accès des pauvres à l'énergie, il fallait recourir à des sources d'énergie renouvelables, dont les panneaux solaires et la biomasse. La région devait aussi renoncer aux formes polluantes d'énergie traditionnelle en raison de leur impact sur la santé. Pour opérer la conversion à des types d'énergie durables, il fallait que les gouvernements éliminent les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles sous toutes leurs formes. Le passage à une société plus durable devait s'accompagner de la mise en place d'un socle de protection sociale qui aiderait les groupes vulnérables à faire face à la nouvelle dynamique des marchés du travail et à l'augmentation des prix de l'énergie. Enfin, des partenariats avec le secteur privé s'avéraient nécessaires dans les domaines de la technologie, de l'innovation et de l'investissement.

II. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets sur le développement durable et nouveaux défis à relever

6. Le Vice-Ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan, Coprésident de la réunion préparatoire régionale, a rendu compte des résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et des progrès réalisés dans l'élaboration du programme de partenariat interrégional pour une «passerelle verte», soutenu par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et présenté à la Conférence d'Astana. Une stratégie énergétique et écologique globale avait été mise au point par d'éminents scientifiques du Kazakhstan et de la Fédération de Russie. Le Kazakhstan avait proposé que cette stratégie et le programme de partenariat pour une «passerelle verte» soient examinés à la Conférence Rio+20 en tant que mécanismes concrets et volontaires pour la transition vers une économie verte.

7. Des délégations ont fait observer que le monde avait sensiblement évolué depuis la Conférence de Stockholm de 1972 et que la situation était également différente de celle de 1992. Certains progrès avaient été accomplis concernant les trois piliers du développement durable dans la région de la CEE, mais des problèmes persistaient à maints égards dans les domaines économique, social et environnemental. Dans cette région, l'état de l'environnement continuait de susciter de nombreuses préoccupations: qualité de l'air, diversité biologique, gestion des substances chimiques et des déchets, énergie, changements climatiques, qualité de l'eau douce, utilisation et dégradation des terres, gouvernance

environnementale, etc. Sur le plan social, l'équité a été considérée comme un enjeu majeur, tandis que sur le plan économique il a été question de la crise économique et financière mondiale.

8. Parmi les problèmes évoqués, les délégations ont fait état à maintes reprises de l'importance des écosystèmes, de la biodiversité et des ressources foncières et hydriques ainsi que des menaces s'exerçant dans ce domaine. Il fallait aussi prévoir une gestion durable des océans, y compris les zones côtières. S'agissant de l'environnement bâti en milieu urbain, il a été jugé urgent de s'attacher à en améliorer la viabilité et la résilience (concept des villes vivantes), vu que la population mondiale continuait non seulement de croître fortement, mais également de s'urbaniser. Or la construction était très en retard par rapport aux autres branches d'activité sur le plan des gains de productivité à réaliser.

9. Certaines délégations ont estimé qu'à la Conférence Rio+20 il fallait aller au-delà des discussions générales et de l'élaboration de documents et parvenir à un consensus sur des objectifs et des buts concrets, y compris la mise en place d'objectifs en matière de développement durable.

10. Les deux thèmes de la Conférence Rio+20 offraient des moyens prometteurs de réaliser les objectifs de la Conférence. Dans leur majorité, les délégations ont souligné que le principal résultat opérationnel de celle-ci devait comprendre un plan par étapes (une «feuille de route») pour l'économie verte assorti de buts, d'objectifs et d'activités spécifiques au niveau international, ainsi qu'un ensemble de réformes, prévoyant la transformation du PNUE en une institution spécialisée chargée de l'environnement, ce qui contribuerait à renforcer la gouvernance environnementale internationale au sein d'un cadre institutionnel plus équilibré et plus efficace pour le développement durable. En même temps, d'autres délégations ont engagé les participants à venir à Rio munis de leur propre recueil de mesures décrivant en détail la façon dont les différents groupes ou collectifs s'y prendraient pour aider à construire un avenir durable. Ces délégations ont également préconisé le renforcement des institutions existantes qui avaient déjà fait leurs preuves plutôt que de chercher à établir une nouvelle institution statutaire chargée de l'environnement.

Prise en compte des questions d'équité

11. De nombreuses délégations ont souligné que le problème de l'équité restait à résoudre dans diverses parties de la région de la CEE. Quelques progrès avaient été accomplis, mais on comptait dans la région un grand nombre de personnes vivant dans la misère sans pouvoir accéder à une énergie peu coûteuse, sûre et fiable, à des moyens d'assainissement et à des produits de première nécessité, ni recevoir une part équitable de la richesse et des avantages procurés par le développement. Or les sociétés inégalitaires connaissaient une série de problèmes que des sociétés égalitaires n'avaient pas: des taux plus élevés de troubles psychiques, une population carcérale plus importante, une moindre espérance de vie et une mortalité accrue des enfants avant l'âge de 1 an. Plus le fossé entre riches et pauvres était profond, plus les problèmes sociaux se multipliaient. Des sociétés égalitaires posaient les fondements d'un système éducatif de qualité, gage d'une meilleure compétitivité du pays dans une économie fondée sur le savoir; il a aussi été suggéré de mettre l'accent sur l'éducation dans la région et de renforcer la coopération pour le développement. La Conférence Rio+20 fournissait une occasion singulière de réaffirmer l'importance accordée au niveau politique à un développement équitable et durable.

12. Comme l'ont constaté des orateurs, l'inégalité entre les sexes restait un grand problème, vu que les femmes constituaient encore la majorité des pauvres et n'étaient pas prises en considération dans les stratégies de développement durable. Lorsqu'on leur offrait un accès aux ressources sur un pied d'égalité et des chances égales et qu'elles participaient aux processus décisionnels, elles pouvaient devenir à la fois les agents et les bénéficiaires

d'une croissance économique équitable, de la durabilité écologique et de l'élimination de la pauvreté. Pour qu'elles contribuent activement au changement et au développement durable, il fallait renforcer leurs droits économiques, sociaux et politiques.

13. Plusieurs orateurs ont également proposé un socle de protection sociale qui aiderait les pauvres et les groupes vulnérables à surmonter les difficultés liées à la nouvelle dynamique du marché du travail et à l'augmentation des prix de l'énergie.

14. Certaines délégations ont fait état de la possibilité qu'offrait la Conférence Rio+20 de réexaminer les liens entre la santé et le développement. L'équité en matière de santé était manifestement un des principaux objectifs du développement durable: celui-ci tenait en grande partie à l'état de santé de la population et un environnement salubre était une des conditions *sine qua non* d'un bon état de santé.

Suivi des progrès réalisés dans l'optique du développement durable

15. De nombreuses délégations se sont exprimées sur le thème du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés sur la voie d'un développement durable et sur les données, les travaux de recherche, les indicateurs et les moyens de surveillance nécessaires. Il a été question de démarches efficaces adoptées dans la région de la CEE, notamment la mise en place d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), mais aussi des solides institutions multilatérales de la région ayant des activités dans ce domaine (notamment l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la CEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat). La Conférence Rio+20 devait prêter attention à la capacité que tous les pays devaient avoir d'observer et d'évaluer leur propre environnement et d'intégrer ces données dans des informations sociales et économiques pour étayer les processus décisionnels. Les indicateurs de santé tout comme les indicateurs démographiques pouvaient aussi constituer un important moyen de mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Certains orateurs ont jugé souhaitable d'aller au-delà du produit intérieur brut en tant que mesure de la prospérité et de prendre en compte le capital naturel. Il a également été constaté que, du fait qu'on n'attribuait pas de valeur à l'«économie des soins», il était difficile de se faire une idée exacte des effets des décisions de politique générale sur les femmes.

Promotion d'approches intersectorielles

16. Plusieurs orateurs ont jugé nécessaire de faire intervenir d'autres secteurs en sus de l'environnement et de formuler des politiques intersectorielles tenant compte en particulier des liens entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire. *A contrario*, une perspective sectorielle très spécifique se traduisait par des effets collatéraux et des lacunes dans les politiques (accès limité à l'alimentation, à l'énergie, à l'eau, à l'assainissement, etc.). Une approche intersectorielle efficace était par exemple une politique énergétique qui tenait compte également des mesures applicables à d'autres secteurs: adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements, agriculture, industrie, santé, éducation, infrastructure, communications et lutte contre la pollution.

Instruments économiques

17. Il a été maintes fois question des instruments économiques, en particulier des subventions, des taxes et des achats écoresponsables. Bon nombre de délégations ont préconisé la suppression de subventions inopportunes ou perverses: plusieurs ont fait état des subventions aux combustibles fossiles et une autre des subventions accordées à l'industrie nucléaire. Les subventions en faveur des combustibles fossiles ne profitaient guère aux groupes démunis. Les écotaxes ont également été mentionnées, plusieurs orateurs estimant que la transformation nécessaire au développement durable ou la protection

sociale ou environnementale pourraient être financées par une taxe sur les transactions financières.

Application des Principes de Rio

18. Un des autres thèmes communs a été celui de la participation du public ou des parties prenantes et de la transparence au titre de l'engagement pris d'appliquer le principe 10 de la Déclaration de Rio (sur la participation du public, l'accès à l'information et l'accès à la justice). Il fallait promouvoir les technologies nouvelles pour encourager une participation sans exclusive. Le principe de précaution devrait aussi être appliqué de façon plus rigoureuse, par exemple en mesurant l'impact des technologies nouvelles et expérimentales ou en évaluant les politiques sur la base de travaux de recherche. Plus généralement, certaines délégations ont jugé nécessaire d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans la prise de décisions et de prévoir une large participation aux processus décisionnels, comme le mentionnait en particulier la Déclaration de Chisinau récemment adoptée par la réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

Énergie durable

19. Bon nombre de délégations ont rappelé l'importance de l'efficacité énergétique, de bâtiments écoefficaces et de l'accès à l'énergie durable pour les groupes démunis, ainsi que de la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Un orateur a estimé qu'il fallait prévoir une stratégie énergétique mondiale. L'exploitation efficace des ressources tout comme la mise au point et l'innovation technologiques ont également été jugées essentielles.

Réduction des risques de catastrophe

20. Des orateurs ont recommandé d'inclure la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement en prévoyant un financement adéquat, vu les risques nouveaux auxquels la région était confrontée et sa vulnérabilité accrue aux catastrophes.

Accords et processus multilatéraux

21. Les délégations ont reconnu que d'importants progrès avaient été réalisés aux niveaux mondial et régional en ce qui concerne la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les récentes sessions des conférences des Parties aux diverses Conventions de Rio, à savoir la Convention sur la diversité biologique (Conférence de Nagoya), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Conférence de Changwon) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence de Cancún) avaient abouti à l'adoption de décisions visant à faciliter la réalisation des objectifs du développement durable. Cela étant, il fallait améliorer la cohérence entre les accords, élaborer des accords de portée mondiale sur les substances chimiques et renforcer l'application et le respect de la législation environnementale.

22. Pour plusieurs délégations, les cinq conventions de la CEE relatives à l'environnement étaient des exemples probants d'instruments régionaux favorisant le développement durable qui pouvaient être partagés avec d'autres régions. En outre, diverses délégations ont souligné l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe» dans la région de la CEE et ont mentionné les résultats constructifs de la Conférence ministérielle d'Astana, notamment la Déclaration ministérielle mettant l'accent sur la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau et sur le passage à l'économie verte.

23. L'attention a été appelée également sur les travaux de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant

l'éducation au service du développement durable et, de façon plus générale, sur la contribution des activités de recherche-développement et le transfert de connaissances et de technologies. La région avait beaucoup à offrir dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

24. De façon générale, les orateurs ont estimé que la CEE ainsi que d'autres organisations de la région disposaient de mécanismes de qualité en matière de développement durable, dont certains pouvaient être partagés avec d'autres régions. Cependant, il restait encore beaucoup à faire pour soutenir la mise en œuvre des engagements pris à Rio de Janeiro en 1992.

25. Pour finir, plusieurs délégations ont considéré que la communauté internationale devait renouveler son engagement politique en faveur du développement durable.

III. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté

26. Il a été largement reconnu que l'économie verte offrait une occasion de réunir et de consolider les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour atteindre les objectifs du développement durable. Les participants se sont néanmoins accordés à penser qu'on ne pouvait en l'occurrence plaquer des solutions toutes faites à l'économie verte; tout accord adopté à Rio devrait tenir compte de la situation économique et politique propre à chaque pays. Les politiques d'appui à l'économie verte ne devaient pas contribuer à accentuer la discrimination ou à accroître les obstacles aux échanges ou aux investissements internationaux.

27. Même si quelques-unes ont formulé des réserves, les délégations ont dans leur grande majorité expressément apporté leur appui à un plan par étapes convenu au niveau international pour l'économie verte comprenant des éléments politiques et orientés vers l'action à adopter à la Conférence Rio+20. Ce plan pouvait englober une vision d'ensemble pour les vingt prochaines années et définir des buts, des objectifs et des activités spécifiques au niveau international ainsi que des délais et des principes directeurs pour la mise en œuvre, le suivi et les mécanismes d'examen. Un ensemble d'instruments pratiques serait défini pour soutenir l'action engagée par les pays afin d'atteindre ces buts et objectifs.

28. Certains représentants ont souligné que l'économie verte devait être intégrée dans la politique générale au niveau national, notamment par la mise au point de plans nationaux correspondants. À cet égard, il importait au plus haut point de renforcer et de développer la capacité des pays, notamment par des services consultatifs et le partage des bonnes pratiques.

29. Concernant les combinaisons de politiques susceptibles de produire une économie verte, non sélective et concurrentielle à court, à moyen et à long terme et le rôle joué en l'occurrence par la coopération régionale, les délégations se sont accordées à penser que les pays ne se trouvaient pas tous dans la même situation et feraient donc des choix politiques différents. Une délégation a fait observer que les pays pouvaient faire appel à toutes sortes d'options et d'outils consistant par exemple à: améliorer la collecte et le partage des données; élaborer des stratégies pour améliorer la préservation des ressources et la productivité de façon à garantir la sécurité alimentaire; préserver la biodiversité et tirer parti de la durabilité des ressources naturelles et des écosystèmes; mettre au point et développer des technologies énergétiques propres; promouvoir un développement sobre en carbone; améliorer les efforts d'information des consommateurs pour promouvoir les achats écoresponsables; renforcer les moyens humains permettant de passer à l'économie verte et créer des emplois verts; cesser de subventionner les combustibles fossiles; et soutenir

l'élimination des obstacles au commerce de biens et de services respectueux de l'environnement.

30. La gouvernance de l'économie verte devait s'appliquer à différents secteurs. Les ministres des finances, de l'économie et de l'énergie, en particulier, étaient d'importantes parties prenantes dans la conception des outils nécessaires à l'économie verte et devaient adhérer aux décisions adoptées.

31. De l'avis général, la mise au point et l'application de politiques relatives à l'économie verte devaient activement faire intervenir toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés locales.

32. Les droits et les points de vue des simples citoyens devaient occuper une place centrale dans l'économie verte. Des sociétés démocratiques et transparentes permettant à chacun de réaliser ses potentialités devaient être considérées comme faisant partie intégrante du développement durable. L'éducation au développement durable s'avérait importante sous différentes formes, qu'il s'agisse d'améliorer les choix des consommateurs, de munir les décideurs d'informations adéquates ou d'accroître la volonté politique de promouvoir l'économie verte.

Modes de production et de consommation durables

33. Les participants ont souligné combien il était important d'accroître l'efficacité des ressources, par exemple par la mise au point et le déploiement de technologies énergétiques propres, la gestion des ressources, les plans d'urbanisation et la gestion des transports. De nombreuses délégations ont aussi reconnu qu'il fallait réduire le niveau absolu de consommation de ressources en modifiant radicalement les modes de consommation et de production. Plusieurs délégations ont recommandé d'adopter et de mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

Économie verte, pauvreté et emploi

34. L'économie verte pouvait aider à remédier à la pauvreté, qui continuait de sévir dans plusieurs pays de la CEE, en particulier ceux d'Asie centrale et du Caucase. Il fallait donc d'urgence renforcer l'intégration sociale et la contribution de l'économie verte à la lutte contre la pauvreté. Des suggestions concrètes ont été émises, consistant par exemple à faciliter l'accès aux technologies énergétiques, notamment pour les groupes vulnérables et les catégories défavorisées. En l'occurrence, les droits de propriété intellectuelle n'entraient guère en ligne de compte: il s'agissait de mettre les technologies à la disposition de chacun par petites étapes et en petites quantités. Il a aussi été suggéré d'élargir le microfinancement à vocation écologique et les subventions en capital de faible montant, de concert avec des partenaires du secteur privé et au profit des populations locales. Enfin, les possibilités offertes par la promotion des exportations pouvaient aussi être étudiées, par exemple sous la forme de salons des technologies vertes pour les petites agglomérations et les collectivités locales.

35. Il a été noté que la région connaissait un taux record de chômage parmi les jeunes. Par ailleurs, les changements structurels que susciterait l'économie verte pouvaient perturber des branches d'activité et les marchés du travail en l'absence de politiques d'accompagnement. Cependant, en prévoyant un train correct de mesures complémentaires dans ce domaine, tant le taux d'emploi que la qualité des emplois, la répartition des revenus et l'intégration sociale pouvaient nettement s'améliorer. Ces politiques complémentaires consistaient notamment à offrir une protection sociale minimale, à développer l'éducation et les compétences et à promouvoir la diversification de l'activité économique. Les

domaines se prêtant à la création d'emplois étaient les transports publics, le logement, l'énergie renouvelable ainsi que la gestion et le recyclage des déchets.

Définition des priorités et dosage des moyens d'action pour l'économie verte

36. Même s'il fallait éviter de plaquer des solutions toutes faites à tous les pays, des mesures communes pouvaient d'ores et déjà être définies pour promouvoir l'économie verte dans bon nombre de pays de la région de la CEE, par exemple: a) des investissements dans des secteurs clefs, notamment l'efficacité énergétique, la biodiversité, l'agriculture écologiquement viable et le recyclage, parmi d'autres; b) le recours à un ensemble bien dosé de moyens d'action, combinant des instruments réglementaires et fondés sur le marché, tels que la tarification du carbone et les systèmes d'échange de droits d'émission; c) une meilleure gouvernance et la mobilisation du secteur privé; et d) la suppression des subventions nocives (en l'occurrence sur les combustibles fossiles).

37. La combinaison des politiques à prévoir pour l'économie verte avait été bien décrite dans des rapports sur le sujet du PNUE, de l'OCDE et du Groupe des 20, ainsi que dans de récents rapports de l'ONU, qui constituaient d'importantes sources de référence pour les pays sur ce sujet. Dans le contexte de la région de la CEE, mis à part le rapport interinstitutions mentionné par le Secrétaire exécutif de la CEE (voir le paragraphe 2 ci-dessus), un récent rapport de l'OCDE avait mis l'accent sur les moyens d'adapter aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale les recommandations relatives à l'économie verte. Ce rapport accordait une large place aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie en raison de leur importance pour la région et avait constaté que l'accès au financement était fortement entravé par le niveau élevé des taux d'intérêt.

38. Il s'avérait essentiel d'effectuer des travaux d'analyse supplémentaires sur les effets potentiels de l'économie verte au niveau national, y compris par des services consultatifs, pour mieux comprendre et faire connaître les avantages procurés par des investissements «écologiques» par comparaison avec le statu quo. Les travaux de ce type pouvaient bénéficier de l'appui de la Banque mondiale, du PNUE, du PNUD, de l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations. La CEE était bien placée pour jouer un rôle dans la transition vers l'économie verte dans la région, compte tenu des succès qu'elle avait remportés en s'attachant à améliorer la protection de l'environnement et à promouvoir le développement durable. Dans le même ordre d'idées, les délégations présentes à la Conférence d'Astana avaient déjà manifesté leur intention de prendre les devants pour créer une économie plus écologique en décidant d'étendre à l'ensemble de la région paneuropéenne le système SEIS et d'inclure un chapitre consacré à l'économie verte dans le troisième cycle des études de la performance environnementale.

Promotion de l'innovation et des technologies nouvelles dans l'optique du développement durable

39. Il a été souligné que la recherche fondamentale tout comme la recherche appliquée, les travaux de recherche-développement et les politiques d'innovation joueraient un rôle majeur dans l'avènement d'une économie plus écologique. Les politiques publiques étaient essentielles pour offrir les incitations adéquates et accorder des subventions selon les besoins. Il importait également de consacrer des travaux de recherche supplémentaires à la question de la sécurité alimentaire.

40. Les perspectives s'avéraient favorables concernant l'utilisation et la diffusion de technologies, où des progrès concrets pouvaient être accomplis. Un participant a engagé les pays en mesure de le faire à constituer un fonds commun de technologies à transférer vers les pays qui en étaient dépourvus. D'autres participants ont souligné combien il était important de mettre au point des instruments d'action pour appuyer le transfert de technologie à l'intérieur des pays et des pays développés vers les pays en développement;

ils ont estimé que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou l'Organisation mondiale du commerce pouvaient jouer un rôle majeur en contribuant à la mise au point de tels mécanismes.

Appui financier

41. L'aide publique au développement en faveur des pays à faible revenu de la région de la CEE et d'autres régions pouvait servir d'élément moteur pour mobiliser les parties prenantes, renforcer les capacités et transférer des connaissances et des bonnes pratiques. Cela étant, elle devait être ciblée et efficacement mise à profit, mais ne constituait pas pour autant un moyen de traiter tous les problèmes. Le développement des capacités devait être assorti de conseils par pays et, selon qu'il convenait, par région et par secteur dans le contexte national.

42. Plusieurs participants ont dit combien il était important que les institutions financières fassent en sorte que les investissements nécessaires s'inscrivent dans la perspective du développement durable. Une large convergence entre politiques environnementales et sociales, s'inspirant des bonnes pratiques internationales, pouvait déjà être observée. Parmi les initiatives concrètes, il convenait de mentionner celles des institutions financières internationales, les Principes de l'équateur et l'Initiative financière du PNUE. Bon nombre d'institutions financières investissaient également dans d'autres organismes financiers au moyen de lignes de crédit, d'une participation au capital social et de garanties, et exigeaient que des politiques identiques soient adoptées en aval. Il fallait néanmoins améliorer la cohérence au niveau tant international que national et prévoir un cadre réglementaire propice à un financement responsable.

Mobilisation du secteur privé

43. La nécessité de mobiliser le secteur privé a été soulignée par de nombreux participants. Les politiques publiques devaient cadrer avec les incitations privées et créer un cadre directif à long terme sur lequel le secteur privé puisse fonder ses décisions. Sans entreprises vertes, il n'y aurait pas d'économie verte. Les normes volontaires avaient aussi un rôle non négligeable à jouer, à l'instar de l'étiquetage «Energy Star» pour les produits à haut rendement énergétique.

44. À cet égard, il a été proposé en particulier de créer un cadre directif mondial – que l'Initiative financière du PNUE ou l'Initiative mondiale sur les rapports de performance pourraient promouvoir – pour que les groupes mondiaux et les entreprises cotées en bourse intègrent la durabilité dans leurs politiques et établissent une comptabilité matières dans les comptes qu'ils publient, suivant des normes internationales telles que les Principes pour l'investissement responsable. Des entreprises pionnières avaient déjà adopté de telles pratiques. La publication d'informations sur la durabilité était, l'expérience le prouvait, propice aux résultats et propice aux changements, en permettant aux investisseurs et au grand public d'évaluer les performances des entreprises en matière de développement durable. En l'occurrence, il était suggéré non pas de rendre obligatoire la publication de telles informations, mais d'imposer l'obligation d'indiquer les raisons pour lesquelles elles n'étaient pas publiées par telle ou telle compagnie. Jusqu'à présent, cette proposition avait été mise à l'essai avec succès en Afrique du Sud et au Danemark et avait conduit de nombreuses entreprises à publier ce type d'information. Pareille mesure, considérée comme relativement simple à appliquer, pouvait devenir une pratique courante pour toutes les grandes entreprises.

45. Par ailleurs, il a été estimé que les partenariats public-privé (PPP) pouvaient occuper une place non négligeable dans la combinaison de mesures à prendre pour mettre en place une infrastructure durable à l'appui du redressement économique. Des partenariats très positifs avaient déjà vu le jour, mais les résultats d'ensemble étaient relativement mitigés.

Les PPP devaient faire partie intégrante d'une politique internationale relative au développement durable et il convenait d'étudier de façon plus approfondie ce qui fonctionnait ou non dans ce domaine. Il fallait aussi élaborer des modèles harmonisés pour rendre compte des résultats des PPP axés sur le développement durable.

46. L'Initiative de la «passerelle verte» soutenue par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique pouvait constituer un mécanisme concret de transfert de technologies et d'investissements verts entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique. Le Programme de partenariat pour la passerelle verte, reposant sur cette initiative, pouvait offrir une base stable à long terme pour les investissements verts et la coopération.

Marchés publics

47. Des marchés publics durables ont été considérés comme une première étape cruciale pour promouvoir l'économie verte aux niveaux national et infranational. Les progrès concrets à réaliser dans ce domaine revêtiraient la forme d'objectifs qu'un nombre croissant de pays pourraient atteindre au fil des ans.

Rôle des accords multilatéraux relatifs à l'environnement

48. Certaines délégations ont appelé l'attention sur les nombreux moyens d'action disponibles au titre de divers accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) et programmes correspondants. La région de la CEE devait tirer pleinement parti des instruments qui existaient déjà. Les AME dont la CEE assurait le secrétariat étaient des instruments juridiques uniques en leur genre qui devaient contribuer à préparer le terrain en vue du passage à une économie verte. Le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) pouvait, en particulier, aider à intégrer des éléments d'économie verte dans les stratégies concernant des secteurs autres que l'environnement. La Convention d'Aarhus s'était aussi avérée importante en contribuant à la mise en œuvre du développement durable et, plus précisément, du principe 10 de la Déclaration de Rio. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) favorisait une utilisation efficace des ressources par une consommation équitable et raisonnable de l'eau, en intégrant celle-ci dans les politiques de développement et les politiques sectorielles, notamment le lien entre l'alimentation et l'énergie. Le Protocole sur l'eau et la santé de la Convention sur l'eau était aussi un outil efficace pour garantir à tous un accès équitable à une eau salubre et à un assainissement adéquat. La Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels préconisait, entre autres dispositions, des technologies de production sans risque et des techniques à appliquer en matière de sécurité. Enfin, les objectifs d'émission découlant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles contribuaient à promouvoir des technologies à faibles émissions et des innovations technologiques.

49. Au niveau sous-régional, il a été noté que le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières, adopté dans le cadre de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution était le seul instrument juridique au monde concernant la gestion des zones côtières.

Énergie durable

50. De l'avis de certains orateurs, les transformations survenues dans les années 1990 en Europe centrale et orientale avaient des enseignements à fournir pour la transition imminente vers une économie verte, en particulier dans le secteur de l'énergie. Il a été

question notamment de l'efficacité énergétique des bâtiments, qui pouvait créer un grand nombre d'emplois et faire intervenir les parties prenantes locales et le secteur privé.

51. La durabilité, l'accessibilité et la sécurité énergétiques devaient occuper une place centrale dans les débats sur le développement durable. Les subventions publiques sur l'énergie, considérées comme inutiles par certaines délégations, devaient être remplacées par une tarification fondée sur le marché tenant compte des coûts environnementaux et s'accompagner d'aides au revenu pour remédier aux effets négatifs de répartition que pouvait entraîner la suppression des subventions. La priorité devait être accordée à l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production à la consommation, à la réduction de l'intensité carbone du secteur énergétique, notamment par la promotion des énergies renouvelables, et aux moyens de mettre au point et de déployer de façon économique et efficace des technologies utilisant les énergies renouvelables.

52. Pour finir, certains représentants ont demandé que l'énergie nucléaire soit exclue de l'initiative relative à l'économie verte en raison des conséquences néfastes des accidents nucléaires.

Eau et assainissement

53. L'autre secteur jugé prioritaire était celui de l'eau et de l'assainissement. Selon des estimations, environ 884 millions de personnes étaient dépourvues d'un accès sûr et adéquat à l'eau, mais leur nombre était sans doute nettement sous-estimé et devait être plus proche de 3,5 à 4 milliards. Le bien-être et l'emploi étaient favorisés par l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui devaient recevoir une plus grande attention. Il fallait promouvoir largement une consommation efficace de l'eau. L'amélioration de la productivité dans ce secteur et la gestion durable des ressources en eau partagées étaient d'une importance cruciale pour de nombreux pays, en particulier ceux d'Asie centrale. Les moyens d'action à employer en vue d'un financement durable dans le secteur de l'eau devaient associer trois leviers: l'utilisation des recettes provenant de la tarification, la fiscalité et les transferts au profit des groupes défavorisés pour leur faciliter l'accès à l'eau.

Sécurité alimentaire et agriculture écologiquement viable

54. De nombreuses délégations, dont des représentants des grands groupes, ont fait état de l'importance de la sécurité alimentaire et d'une agriculture écologiquement viable dans le contexte d'une économie verte et de l'élimination de la pauvreté, et ont proposé que la mise en œuvre de cette forme d'agriculture soit renforcée. Il a été jugé essentiel d'élaborer des politiques à cet effet, pour contribuer à la fois au bien-être de la population, à la protection des animaux d'élevage et à la préservation des ressources naturelles et des services liés aux écosystèmes.

Indicateurs des progrès accomplis sur la voie d'une économie verte

55. Concernant les indicateurs, il s'avérait absolument nécessaire de trouver des moyens de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis dans la transition vers une économie verte. Une des mesures prioritaires consistait à quantifier le stock de capital naturel et à l'intégrer dans des systèmes de comptabilité nationale et internationale. Chaque pays devait définir sa propre série d'indicateurs pour mesurer la progression vers une économie verte, mais il fallait aussi que ces indicateurs soient comparables au niveau international, d'où la nécessité d'une méthode définie en commun et d'un processus transparent d'examen des données et des résultats.

IV. Cadre institutionnel d'un développement durable

Nouvel élan dans les débats sur le cadre institutionnel du développement durable

56. De nombreuses délégations ont constaté que les débats sur le cadre institutionnel du développement durable s'étaient intensifiés, en particulier depuis quelques mois. Un consensus apparaissait sur la nécessité d'engager une action ambitieuse tant sur la gouvernance environnementale internationale que sur un cadre institutionnel plus large de façon à produire des résultats concernant le développement durable, l'écologisation de l'économie et l'élimination de la pauvreté. Certaines délégations ont noté que le relèvement du niveau d'ambition s'expliquait par le fait que le système institutionnel actuel laissait à désirer.

57. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait renforcer en particulier le pilier environnemental du développement durable, compte tenu des éléments de plus en plus nombreux laissant entrevoir l'état d'épuisement des ressources de la planète.

Insuffisances actuelles du cadre institutionnel du développement durable

58. Un certain nombre de délégations ont appelé l'attention sur les faiblesses actuelles de l'architecture institutionnelle face aux enjeux mondiaux de la durabilité. Elles ont insisté en particulier sur les problèmes de mise en œuvre, de cloisonnement et de coordination. Certaines ont fait état d'un appui laissant à désirer en matière de mise en œuvre pour les pays en développement et notamment des pouvoirs limités du PNUE et de l'insuffisance de ses ressources.

59. D'autres délégations ont fait valoir que, dans la période actuelle de crise financière, le monde ne pouvait se permettre un système de gouvernance environnementale, internationale inefficace, même si un représentant a estimé que la crise financière ne se prêtait guère à une réorganisation institutionnelle de grande ampleur.

Principes applicables au cadre institutionnel du développement durable

60. Bon nombre de délégations ont souligné que la réforme du cadre institutionnel du développement durable devait être fondée sur plusieurs principes clefs, notamment un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, la prise en compte de ses trois piliers et une meilleure intégration du développement durable.

Résultats escomptés de la Conférence Rio+20 concernant le cadre institutionnel du développement durable

61. Les délégations ont noté qu'aucun accord ne se dessinait au sujet d'options institutionnelles concrètes à l'échelle mondiale, notamment pour l'architecture institutionnelle internationale. Cependant, il était unanimement admis que l'organisation du cadre institutionnel devait être améliorée au niveau international. Les vues convergeaient également sur l'importance d'un renforcement de la gouvernance aux niveaux régional, national et local.

62. Certaines délégations ont souligné que, quels que soient les résultats effectifs, la Conférence Rio+20 devait adresser un message fort et ciblé quant à la nécessité de consolider le cadre institutionnel pour faire face à une nouvelle génération de problèmes et assurer une mise en œuvre efficace à tous les niveaux. Il fallait dépasser le stade de la négociation pour passer à l'exécution proprement dite. Les délégations ont aussi souligné qu'un engagement politique énergique s'avérait nécessaire pour aller au-delà du statu quo.

63. Les délégations ont en outre fait valoir qu'il fallait mobiliser les institutions financières internationales et régionales.

64. Par ailleurs, il était nécessaire d'assurer une meilleure cohérence entre les AME et de prendre des mesures pour en renforcer l'application et veiller au respect de leurs dispositions.

Réforme du cadre institutionnel du développement durable au niveau mondial

65. S'agissant de réformer le cadre institutionnel du développement durable à l'échelle mondiale, les solutions envisagées allaient de l'adoption de mesures progressives à une refonte plus ambitieuse. Il a notamment été question de renforcer les organes existants, comme la Commission du développement durable, le PNUE et le Conseil économique et social, ou de créer de nouvelles entités telles qu'un conseil du développement durable de l'ONU, qui pourrait par exemple procéder à des examens collégiaux du développement durable.

66. Une grande majorité de délégations a estimé que le meilleur moyen de renforcer le pilier environnemental était de transformer le PNUE en une institution spécialisée, établie à Nairobi, pour que le cadre institutionnel du développement durable soit mieux équilibré. Cependant, certaines délégations ont fait valoir que l'objectif consistant à renforcer les institutions pouvait être réalisé sans transformer celles-ci.

67. Quelques représentants ont insisté sur le fait que les principes de durabilité devaient être intégrés au cœur même des processus décisionnels de l'ONU, ainsi que sur le rôle important qu'un nouveau conseil du développement durable – qui reprendrait les fonctions de la Commission du développement durable – pourrait jouer à cet égard. Un représentant s'est déclaré favorable à la création d'une cour mondiale de l'environnement et un autre a évoqué la nécessité d'associer pleinement les parlements nationaux à la prise de décisions au niveau international.

68. D'autres orateurs ont proposé la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du développement durable, conçu sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Un tel organe permettrait d'approfondir les échanges entre la science et la politique générale.

69. À propos de l'objectif consistant à renforcer l'intégration, certaines délégations ont émis l'idée d'un cadre juridique, tel qu'une convention internationale sur la durabilité/l'évaluation de l'impact sur l'environnement, qui pourrait être fondée sur la Convention d'Espoo de la CEE et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

70. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'application du principe 10 de Rio, y compris au moyen de la Convention d'Aarhus. Quelques-unes ont fait valoir qu'il y avait différents moyens de mettre en œuvre le principe 10 en fonction des spécificités nationales. Certains représentants se sont déclarés favorables à l'ouverture de négociations internationales sur une nouvelle convention (inspirée de la Convention d'Aarhus), tandis que d'autres ont privilégié d'autres solutions pour renforcer le principe 10, y compris l'adhésion à la Convention d'Aarhus qui était ouverte à tous les pays.

Réforme du cadre institutionnel du développement durable au niveau régional

71. À l'échelle régionale, certaines délégations ont préconisé de renforcer les mandats des commissions régionales et d'améliorer leur interaction avec d'autres organes régionaux. Elles ont aussi insisté sur l'importance de la coopération régionale et sous-régionale face aux problèmes environnementaux transfrontières et sur le rôle non négligeable que les centres régionaux pour l'environnement jouaient à cet égard. Il a aussi été constaté que la

CEE était jusqu'ici la seule région dotée d'un instrument juridiquement contraignant pour l'application du principe 10, à savoir la Convention d'Aarhus.

72. La coopération régionale a été jugée d'autant plus cruciale dans ce domaine que la durabilité contribuait pour beaucoup à promouvoir la paix et la sécurité. L'initiative environnement et sécurité (ENVSEC) a été mentionnée comme un exemple important de coopération interinstitutions et de partenariat entre l'OSCE, le PNUE, le PNUD, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la CEE. La structure novatrice de l'initiative ENVSEC pouvait servir de modèle pour d'autres régions.

73. Bon nombre de délégations ont souligné combien il était important de mettre à profit l'expérience concluante fournie par les cinq conventions de la CEE relatives à l'environnement. Elles se sont référées en particulier à la Convention d'Aarhus et à la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (ainsi qu'à son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale).

Cadre institutionnel du développement durable au niveau national

74. Des délégations ont dit qu'il fallait veiller à ce que l'intégration occupe une place centrale dans les processus décisionnels nationaux. À cet égard, les conseils nationaux du développement durable devaient être rétablis ou renforcés car ils contribuaient grandement à promouvoir la cohérence des politiques et le rôle des principales parties prenantes. À la Conférence de Rio, il faudrait valoriser les conseils nationaux en tant que modèle que d'autres pays pourraient emprunter.

75. Certains orateurs ont aussi insisté sur la nécessité d'une approche englobant l'ensemble du gouvernement pour que les processus décisionnels contribuent à renforcer la cohérence entre les services de l'État et intègrent la durabilité dans les domaines clés de l'action gouvernementale. D'autres ont noté l'importance du principe de l'unité d'action qui avait aidé les gouvernements nationaux et d'autres acteurs à améliorer la cohérence globale des politiques.

76. Certaines délégations ont souligné l'utilité des stratégies nationales de développement durable, tout en faisant valoir que ce concept devait être intégré dans d'autres domaines d'action.

77. La nomination d'un «médiateur pour les générations futures» au niveau national ou international a été jugée souhaitable par certaines délégations. D'autres ont estimé qu'il fallait établir des indicateurs de la durabilité pour aider à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du développement durable.

Cadre institutionnel du développement durable au niveau local

78. Prenant note du succès rencontré par les programmes locaux Action 21 de par le monde, des délégations ont appelé l'attention sur le rôle important joué par les gouvernements locaux, d'autant qu'ils représentaient le niveau d'administration le plus proche de la population et qu'ils assuraient les fonctions de pourvoyeurs et de gestionnaires de services essentiels. Certains orateurs ont jugé souhaitable d'étoffer la participation des gouvernements locaux en leur attribuant le statut de «parties prenantes gouvernementales» dans les processus décisionnels au niveau international. Tout cadre institutionnel futur pour le développement durable devait être fondé sur un système de gouvernance à plusieurs niveaux dans lequel l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement durable feraient l'objet d'une responsabilité et d'un engagement partagés.

Mobilisation des grands groupes

79. Concernant la mobilisation des grands groupes, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de la Convention d'Aarhus, notamment sur sa contribution au renforcement de la démocratie et des droits environnementaux dans l'ensemble de la région. Le succès de cette convention était attesté par l'existence de plusieurs centres Aarhus dans 10 pays de la région de la CEE.

80. Certains représentants de gouvernements et de grands groupes ont préconisé une cogestion au niveau du Bureau dans le nouveau cadre institutionnel du développement durable.
